Procès-verbal n°4 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du : À :	Jeudi 23 Septembre 2021 14h00 – DGL
Présents :	M.M Jean-Pierre RIEU, Jean Marie TASTEVIN. Stéphan BROCQ- Denis LASGOUTE- Emile HOURS
Excusé :	M. Patrick AURILLON

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 3 de la réunion du 16/09/2021.

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

Le comité exécutif de la F.F.F(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.

Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17 Réduction du nombre d'équipes en championnats régionaux. Tendre des compétitions territoriales et non plus départementales- Protéger les clubs formateurs en limitant le nombre de joueurs mutés (article 93.3° Réflexion à la notion des 50 kms pour les mutations).

Courrier des clubs

A- EMULATION.S. LE GRAU DU ROI (503235)

La commission.

Pris connaissance du courriel du club EMULATION.S. LE GRAU DU ROI en date du 17/09/2021 demandant la possibilité de faire évoluer leur équipe U15/u14 (D3 dans la poule B).

Décide d'accéder à cette demande du club dans la catégorie U14/U15 à 11 en poule Départementale 3 dans la poule B et de porter à 10 équipes cette poule.

B- ST BARBE LA GRAND COMBE (500257)

La commission.

Pris connaissance du courriel du club ST BARBE LA GRAND COMBE en date du 17/09/2021, nous demandant l'engagement d'une équipe en U14/U15 Départementale 3(seule possibilité).

Décide : d'accéder à la demande du club qui évoluera en U14/U15 D3 dans la poule A de cette catégorie, en lieu et place du club EMULATION DU GRAU DU ROI qui bascule dans la POULE B.

C- ANDUZE (511921)

La commission,

Pris connaissance du courriel du club SC ANDUZIEN, en date du 17/09/2021 nous demandant de retirer l'engagement de l'équipe U 15/U14 à 8 pour engager une équipe U15/U14 en départementale D3 (seule possibilité) suite à un effectif leur permettant d'engager une équipe à **11**.

Décide : de retirer l'engagement de l'équipe U15 à 8 et d'engager une équipe en U14/U15 à 11 en championnat D3 poule A. La poule reste à l'effectif de 10 équipes.

D- F.C PONT ST ESPRIT (550386)

La commission.

Pris connaissance du courriel du Club FC PONT ST ESPRIT, en date du 18/09/2021 nous demandant de retirer l'engagement d leur équipe U18/U19 de la poule B suite à un manque d'effectif.

Décide de retirer l'engagement de cette équipe de l'effectif de la poule B la poule reste à l'effectif de 5 pour la phase brassage de cette catégorie.

E- C.O SOLEIL LEVANT (526901)

La commission.

Pris connaissance du courriel du Club C.O SOLEIL LEVANT en date du 19/09/2021 nous demandant de retirer l'engagement de leur équipe U14 /U15 D2 A et de leur équipe U18/U19 poule C Brassage.

Décide de retirer l'engagement de l'équipe U15/U14 évoluant en U15 départementale 2 poule A, l'effectif de cette poule sera de 6 équipes.

De retirer l'engagement de leur équipe U18/U19 de la poule C qui restera à l'effectif de 5 pour la phase brassage.

F- ST PAULET DE CAISSON (521674)

Pris connaissance du courriel de ST PAULET DE CAISSON en date du 19/09/2021 nous informant la non-activité des équipes U15/U14 et U16/U17 du club.

G- PUJAUT (519114)

La Commission,

Pris connaissance du courriel du Président du club de PUJAUT. Réponse téléphonique faite.

H- MANDUEL (521883)

La commission.

Pris connaissance du courriel club de MANDUEL en date du 20/09/2021, nous informant de retirer de l'engagement de leur équipe U18/U19 DE LA POULE C brassage par manque d'effectif

Décide de retirer de l'engagement l'équipe U18/U19 DE LA Poule C de la phase Brassage qui restera à l'effectif de 4 équipes.

I- O MAS DE MINGUE (552832)

La commission.

Pris connaissance du courriel en date du 21/09/2021.

Rappelle que les règles régissant les accessions et les rétrogradations s'imposent à tous les clubs, Rappelle le PV COMEX du 6/05/2021 et Ligue Occitanie Du 1/05/2021 les places vacantes ne sont pas comblées et non autorisées, y compris pour les compétitions départementales où seules les nouvelles équipes peuvent être incorporées dans les derniers niveaux des compétitions départemental ; Il s'agit pour les U16/U17 Départementale 2 et pour les U14/U15 départementale 3.

J- GAZELEC.GARDOIS (514959)

La commission,

Pris connaissance du courriel de GAZELEC.GARDOIS en date du 20/09/201, nous demandant de retirer de l'engagement leur équipe U16/U17 évoluant en U17/U16 D2 poule A pour la saison 2021/2022.par manque d'effectif et refus du pass sanitaire de certains joueurs.

Décide de retirer de l'engagement l'équipe U16/U17 de la poule A Départementale 2, la poule restera à l'effectif de 9 équipes.

K- ENT.PERRIER VERGEZE (500377)

La commission,

Pris connaissance du courriel de ENT PERRIER VERGEZE en date du 20/09/2021, nous demandant de retirer de l'engagement leur équipe évoluant en U15/U14 départementale 1 poule A pour la prochaine saison. Par manque d'effectif dans cette catégorie.

Décide de retirer de l'engagement de l'équipe ENT PERRIER VERGEZE U15 Départementale 1 Poule A qui restera à l'effectif de 6 équipes

L- AS ST JULIEN DES ROSIERS (525116)

La commission,

Pris connaissance du courriel de AS ST JULIEN DES ROSIERS en date du 21/09/2021, nous demandant de retirer l'engagement de leur équipe U17 Départementale 2 Poule B pour la saison prochaine 2021/2022 par manque d'effectif dans cette catégorie.

Décide de retirer de l'engagement l'équipe AS ST JULINE DES ROSIERS U17/U16 Poule B qui restera à l'effectif de 7 équipes.

M- ENT. JEUNES DU PAYS GRAND COMBIEN (553328)

La commission,

Pris connaissance du courriel ENT JEUNES PAYS GRAND COMBIEN, en date du 22/09/2021, nous demandant de retirer leur équipe u16/U17 Départementale 2 Poule B pour la prochaine saison 2021/2022 par manque d'effectif dans cette catégorie.

Décide de retirer de l'engagement de l'équipe de ENTJEUNES PAYS GRAND COMBIEN U16/U17 poule B de la compétition cette poule restera à l'effectif de 6 équipes

Infos Clubs

A- ENTENTES autorisées à ce jour pour la saison 2021/2022

Voir PV n° 2 Comité Directeur du 16/09/2021 annexe 1

Le **Président** : Bernard BARLAGUET

Le Secrétaire de séance Jean-Pierre RIEU